



Volet à conserver par l'adhérent

Questionnaire de Santé – Saison 2026/2027

Répondez aux questions suivantes, par OUI ou par NON, en mettant une croix dans la case correspondante, <u>Durant les 12 derniers mois :</u>	OUI	NON
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?		
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord du médecin ?		
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
<u>A ce jour:</u>		
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		
<u>NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité de l'adhérent</u>		

Questionnaire de santé publié par l'Arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive au JORF n°0105 du 4 mai 2017

Si vous avez répondu **« NON » à toutes les questions** : il n'y aura pas de certificat médical à fournir.

En revanche, si vous avez répondu **« OUI » à une ou plusieurs questions**, il faudra consulter un médecin en lui présentant ce questionnaire et fournir un certificat médical au club.



Volet à remettre au club :

Je soussigné(e) atteste avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé publié par l'arrêté du 20 avril 2017, lors de ma demande de renouvellement de mon inscription pour la saison sportive 2026 – 2027 dans le club « Born' Sport Santé » de Pontenx les Forges.

A, le

Précéder de la mention « lu et approuvé »

Signature,